

**Lettre ouverte à Madame Claude Halmos, psychanalyste, suite à son intervention dans l'émission « C'est dans ma tête : Le recours à l'orthophonie » le 7 juillet 2018 sur France Info, par Anne Dehête, présidente de la FNO.**

Chère Madame Halmos,

Suite à votre intervention, les membres de la Fédération que je représente se sont interrogés sur l'attitude à adopter : Vous ignorer ? Vous répondre ? Et par là même, peut être donner un poids à votre tribune ?

Aujourd'hui, nous choisissons cette dernière solution car nous, orthophonistes, sommes las de lire, d'entendre toujours les mêmes propos, et ce depuis des années... Tout est dit dans votre chronique du 7 juillet et tout y est. Vous dites : « *on envoie systématiquement chez l'orthophoniste, l'orthophoniste peut aider à mieux lire si la méthode d'apprentissage de la lecture est mauvaise mais pas s'il y a un trouble psychologique, il y a des échecs de rééducation orthophonique car l'orthophoniste ne sait pas reconnaître la cause des problèmes des enfants...* »

Mais enfin, Madame Halmos, sur quoi se basent vos propos ? Votre discours révèle une totale méconnaissance du domaine (des domaines) que vous abordez et aurait mérité un échange avec au moins un orthophoniste !

Vos propos mettent en exergue une méconnaissance des troubles des apprentissages, une méconnaissance de notre métier, une méconnaissance de la mise en œuvre des soins que nous produisons et enfin, une méconnaissance de la réalité quotidienne de notre exercice.

Alors permettez-moi ci-dessous **une réécriture partielle (en bleu)** de cette intervention, bien imparfaite encore, mais un peu plus juste, de votre sujet. Elle est mise en perspective ci-dessous avec l'intervention originale de Madame Halmos. Intitulons ce sujet :

**« C'est dans le cerveau ... Le recours à l'orthophonie »**

**Lancement de l'interview originale de Claude Halmos par le journaliste :** En cette fin d'année scolaire, beaucoup de parents et de professionnels constatent que de plus en plus d'enfants, sont aujourd'hui envoyés en orthophonie et souffrent de difficultés d'apprentissage.

L'année scolaire se termine et cette période est traditionnellement celle des bilans. Cela conduit beaucoup de parents et de professionnels à constater que de plus en plus d'enfants, qui présentent des difficultés d'apprentissage, sont aujourd'hui envoyés en orthophonie, et à s'en inquiéter.

La psychanalyste Claude Halmos décrypte aujourd'hui le pourquoi de ce recours de plus en plus fréquent à l'orthophonie.

**Lancement de l'interview réécrite par la FNO :** En cette fin d'année scolaire, beaucoup de parents et de professionnels constatent que de plus en plus d'enfants, sont aujourd'hui envoyés en orthophonie et souffrent de difficultés d'apprentissage.

L'année scolaire se termine et cette période est traditionnellement celle des bilans. Cela conduit beaucoup de parents et de professionnels à constater que de plus en plus d'enfants, qui présentent des difficultés d'apprentissage, sont aujourd'hui envoyés en orthophonie.

## Comment expliquer un recours aussi important à l'orthophonie ?

**La réponse de Claude Halmos** : Il est dû, je crois, à une **méconnaissance** de la nature et de la complexité des difficultés d'apprentissage.

**La réponse de la FNO** : Il est dû principalement à deux raisons : les pathologies du langage oral et écrit sont mieux connues, les parents sont plus vigilants.

Et les enseignants sont de mieux en mieux formés à la détection et au repérage des troubles des apprentissages. Il est donc important de pouvoir établir le plus précocement possible, en cas de doute, le diagnostic différentiel entre retard scolaire et troubles/pathologies du langage oral et/ou écrit. Le médecin consulté par les parents établira alors une prescription pour qu'un bilan soit effectué par l'orthophoniste et qui évaluera la nécessité ou non d'un traitement.

En effet, la prise en charge précoce par un orthophoniste d'un jeune patient présentant des troubles des apprentissages pourra éviter le handicap et la désocialisation provoqués par l'incapacité persistante de ce futur adulte à traiter des informations orales et écrites.

## À quoi peut être due une difficulté d'apprentissage de la lecture ou de l'écriture ?

**La réponse de Claude Halmos** : Elle peut avoir deux types de causes. Elle peut être due à un apprentissage initial qui a été mauvais, du fait d'une méthode qui était soit mauvaise, soit inadaptée à l'enfant. Ou parce qu'il a été fait à un moment où l'enfant n'était pas prêt, ou trop préoccupé par autre chose (un événement douloureux, par exemple). Mais une difficulté d'apprentissage peut être aussi, pour un enfant, un moyen d'exprimer une souffrance psychologique plus globale. Elle peut être liée à son **histoire familiale** : des secrets sur son identité par exemple. Ou à des peurs : de faire souffrir, en réussissant, une sœur ou un frère moins performants que lui, ou de dépasser ses parents. Un enfant de parents illettrés peut bloquer ses capacités d'apprentissage parce qu'il a peur de les trahir, en accédant à ce à quoi ils n'ont pas eu accès.

Mais la souffrance psychologique peut être liée également à **l'éducation**. Les enfants qui, à 5 ou 6 ans, ne sont pas autonomes dans la vie quotidienne, et ceux à qui l'on refuse un savoir sur la **sexualité**, présentent souvent des difficultés.

De même que ceux à qui leurs parents ne mettent jamais de limites. Parce que l'écriture et la lecture sont fondées sur un ensemble de **limites** : B et A cela fait BA, et cela ne peut pas faire BE. Un enfant qui ne respecte aucune limite dans la vie, ne peut pas respecter celle-là.

**La réponse de la FNO** : Il faut d'abord bien distinguer la notion de difficulté de celle de la pathologie/ du trouble.

Cette difficulté peut être passagère et relever d'un retard d'apprentissage de l'enfant. Ce retard dans les apprentissages peut avoir plusieurs causes, qui varient d'un enfant à l'autre et qui peuvent se cumuler entre elles. Cette difficulté peut être due à un apprentissage initial qui a été mauvais, du fait d'une **méthode** inadaptée à l'enfant. Ou parce qu'il a été fait à un moment où l'enfant n'était pas prêt, ou trop préoccupé par autre chose (un événement douloureux, par exemple). Mais une difficulté d'apprentissage peut être aussi, pour un enfant, un moyen d'exprimer une **souffrance psychologique** plus globale.

**La réponse de la FNO :** En cas de retard scolaire, l'école va alors mettre en place les moyens d'aider l'enfant à surmonter sa difficulté : en adaptant sa méthode par exemple, ou les moyens pédagogiques, en demandant si besoin l'intervention de maîtres spécialisés de l'éducation nationale du RASED.

Le trouble des apprentissages relève lui d'une difficulté persistante qui n'a pu être surmontée, même avec les différents moyens que l'école a mis en place pour aider l'élève.

Il s'agit bien d'un DYSfonctionnement neurologique, donc c'est bien dans la tête, dans le cerveau et cela provoque des dyslexies, des dysorthographies, des dyscalculies, des dyspraxies .... Comme cela a été démontré et objectivé clairement ces dernières dizaines d'années, par de multiples données/recherches scientifiques en neurologie et imagerie médicale.

### Est-ce que l'orthophonie peut résoudre cela ?

**La réponse de Claude Halmos :** Si la difficulté est due à un mauvais apprentissage, l'orthophonie peut la résoudre, et dans des délais tout à fait raisonnables. Mais, si elle est l'expression d'un **problème psychologique**, il faut, pour que l'enfant retrouve la capacité d'apprendre, que ce problème soit préalablement repéré et soigné. Il faudrait donc que, avant toute prescription d'orthophonie, des entretiens avec l'enfant et ses parents soient faits, par un "psy", pour comprendre de quoi il s'agit.

**La réponse de la FNO :** Le bilan effectué par l'orthophoniste va lui permettre de poser soit un diagnostic orthophonique immédiat, soit des hypothèses diagnostiques qui demanderont à être confirmées dans le temps et par le croisement des données d'éventuels bilans complémentaires : bilans orthoptique, psychologique, psychométrique, psychomoteur, bilans médicaux (pédiatrique, ORL, neurologique, etc.).

Si la difficulté est due à des méthodes d'apprentissage non adaptées, l'orthophoniste n'a pas de raison d'intervenir. Il est conseillé aux parents d'en discuter avec l'enseignant afin que l'école puisse mettre en place les moyens d'aider l'enfant à apprendre.

*Si les difficultés sont d'un autre ordre, comme l'expression d'un **problème psychologique**, il faut que l'enfant-soit adressé vers le professionnel de santé ou le professionnel adéquat.*

L'orthophoniste, professionnel de santé de premier recours, a pour compétence d'orienter le patient vers des examens ou prises en charge complémentaires. Ces propositions peuvent être faites avant la passation du bilan ou à l'issue de celui-ci.

L'orthophoniste assure la coordination de ces démarches avec le médecin qui a établi la prescription du bilan orthophonique.

Si, à l'issue du bilan, un trouble des apprentissages est diagnostiqué ou suspecté, l'orthophoniste propose au patient et à ses parents la mise en œuvre d'une rééducation orthophonique. L'orthophoniste peut proposer jusqu'à 30 séances à l'issue desquelles il réévaluera la nécessité de la poursuite du traitement. Des préconisations de prises en charge par d'autres professionnels peuvent aussi être faites à n'importe quel moment de la prise en charge.

En cas de traitement plus long, l'orthophoniste procède à un bilan de renouvellement qui constatera l'impact de la rééducation sur les troubles présentés par l'enfant, et permettra d'ajuster ainsi la prise en charge orthophonique dans ses méthodes et son intensité.

## Et si cela n'est pas fait ?

**La réponse de Claude Halmos :** Cela donne, malheureusement, des rééducations qui, quelle que soit la qualité de l'orthophoniste, s'éternisent et souvent même échouent. Avec des enfants qui finissent, comme leurs parents, par penser qu'ils sont **malades**, alors qu'ils ne le sont en aucune façon. Ce sont des pratiques auxquelles il serait urgent de réfléchir.

**La réponse de la FNO :** Des propositions d'examen complémentaires sont systématiquement proposées si besoin en début de l'intervention orthophonique. Ils peuvent aussi être proposés en cours de traitement si besoin.

L'orthophoniste, professionnel de santé, travaille toujours en prenant en compte tous les éléments qui constituent la réalité du patient. L'orthophoniste élabore un projet thérapeutique individualisé qui tient compte de tous les facteurs : son environnement, sa personnalité, les événements influant sur son état psychique, mental, psychologique ...

L'orthophoniste ne travaille pas seul : il travaille en collaboration avec tous les autres professionnels de santé mais aussi avec de nombreux acteurs, enseignants, psychologues, etc.

L'orthophoniste est le professionnel de santé le plus à même de déterminer la poursuite ou pas d'un traitement : 30 % des bilans orthophoniques ne sont pas suivis d'une prise en charge. Le diagnostic posé permet alors soit de rassurer parents et enfant, soit d'adresser vers le professionnel le plus adéquat.